

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241218-2024\_146\_BC\_3-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 2

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_146\_BC\_3**  
*Écocité Phaonce – Validation du principe de la mise en place d'une AMO pour la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC II « Plaine de Cambaie »*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

Nombre de votants : 13

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
23/12/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

**AFFAIRE N°2024 146 BC 3 : ÉCOCITÉ PHAONCE – VALIDATION DU PRINCIPE DE LA MISE EN PLACE D'UNE AMO POUR LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA ZAC II « PLAINE DE CAMBAIE »**

**Le Président de séance expose :**

La SPL Grand Ouest s'est vu confier un mandat d'étude pour la finalisation des dossiers réglementaires et de réalisation de la ZAC « Ecocité Phaonce » (ex Cambaie-Oméga).

Ce marché a été notifié en septembre 2023 et intègre différents volets :

- Mission d'urbaniste-coordonnateur
- Mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics
- Mission d'accompagnement – évaluation environnementale et parcours réglementaire
- Etude de sûreté et de sécurité publique
- Simulation thermiques, aérauliques et acoustiques

Les travaux d'actualisation du plan masse ont mis en évidence la nécessité d'anticiper le traitement des lisières de la ZAC au regard de :

- La topographie du site pour favoriser la transition urbaine entre les différents périmètres
- L'évolution du contexte réglementaire et des problématiques (mobilité, transition énergétique)

Afin de favoriser une cohérence et un développement harmonieux du secteur, il est proposé d'engager une faisabilité technique, juridique et financière pour la poursuite de l'urbanisation de la Plaine de Cambaie.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, les missions de la SPL s'organiseront autour des étapes suivantes :

- Etat des lieux, contraintes et opportunités du site ;
- Consolidation de la programmation urbaine ;
- Définition du parti d'aménagement et du plan de composition de la ZAC ;
- Définition du schéma d'aménagement des espaces publics en phase esquisse ;
- Conduite de la concertation préalable ;
- Evaluation environnementale du projet ;
- Constitution et Approbation du dossier de création de la ZAC.

La durée prévisionnelle de ce nouveau mandat est de 24 mois pour un budget estimatif évalué à 420 000 euros H.T.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/11/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 07/11/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER le principe de la mission « assistance à la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC II ;**

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241218-2024\_146\_BC\_3-DE



**- AUTORISER le projet contrat de quasi régie avec la SPLA Grand Ouest à la mise en œuvre opérationnelle » ;**

**- AUTORISER le Président ou nommer expressement le vice-président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président